

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt heures
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date de publication : 9 octobre 2025

Votants présents (35) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Marie-Thérèse VAILLANT; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Madame Jacqueline PESCARA; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Michel ROUSSEL ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : Monsieur Roland MILLERY (ALLAIN) à Monsieur Samuel GRIS (THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) à Monsieur Denis KIEFFER (GIBEAUMEIX) ; Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Madame Nathalie CROSNIER (COLOMBEY LES BELLES) ; Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) à Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) ; Monsieur Daniel THOMASSIN à Madame Geneviève LOCH ; Madame Françoise VALLANCE (SELAINCOURT) à Monsieur Ludovic DELOCHE (BAGNEUX).

Avaient donné pouvoir (1) : Monsieur Jean Jacques TAVERNIER à Monsieur Michel ROUSSEL (MONT L'ETROIT).

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

N°CC_2025_154 : Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'eau

Le **Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)** est un **outil de partenariat** proposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur :

- de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- de la gestion durable de la ressource en eau,
- de l'adaptation au changement climatique.

Un CTEC vise à :

- Coordonner et planifier les actions en lien avec le grand et petit cycle de l'eau sur plusieurs années (ici 3 ans) ;
- Prioriser les financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour des projets concrets (études, travaux, sensibilisation, mission d'animations...) ;
- Mobiliser les partenaires locaux autour d'une stratégie commune.

Les parties prenantes du CTEC de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois sont :

- La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ;
- Le Syndicat Mixte des Eaux du Toulinois Sud ;
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny et du Saintois ;
- Ainsi que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les intérêts pour la communauté de communes et ses partenaires sont multiples. Cela donne une visibilité sur les actions de la collectivité à travers un document unique regroupant les priorités du territoire en matière d'eau et de climat. Il constitue également une garantie de financements de l'Agence de l'Eau et apporte une visibilité politique aux actions de la CCPCST en faveur de l'eau, du climat et du cadre de vie.

Plusieurs grands axes sont intégrés au CTEC de la CCPCST :

- Axe 1 : Préserver et améliorer la qualité de l'eau des milieux récepteurs (assainissement)
- Axe 2 : Gérer durablement les ressources en eau potable
- Axe 3 : Préparer le territoire au changement climatique (eaux pluviales, consommation)
- Axe 4 : Restaurer et préserver les milieux naturels et aquatiques

L'ensemble de ces axes couvrent une quarantaine d'actions dont 28 portées par la Communauté de Communes. Le montant prévisionnel de l'ensemble de ces actions est de 11 439 860 € dont 9 977 450 € pour la CCPCST. Le montant prévisionnel des aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la CCPCST est de 4 799 580 €.

Il est précisé que les montants financiers inscrits au CTEC sont établis à titre prévisionnel. Conformément aux modalités fixées par le contrat, l'Agence de l'Eau et les parties prenantes pourront proposer des ajustements dans la programmation des actions, dès lors que l'enveloppe budgétaire annuelle est globalement respectée dans le domaine d'intervention concerné. Toute évolution fera l'objet d'une validation en comité de suivi et donnera lieu, le cas échéant, à la mise à jour du tableau programmatif.

La signature du CTEC avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse constitue une opportunité permettant de renforcer la gestion de l'eau et de la biodiversité locale, tout en préparant le territoire aux enjeux climatiques de demain. Ce premier CTEC couvrira la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. A terme, la CCPCST pourra s'engager sur un second CTEC d'une durée de 3 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le contenu du Contrat de Territoire Eau et Climat « 2025-2027 » ; ainsi que le tableau de programmation prévisionnelle des projets pour la période 2025-2027 ;

AUTORISE le Président à signer le Contrat de Territoire Eau et Climat « 2025-2027 » avec l'Agence de l'Eau et l'ensemble des partenaires, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN

Le Président,
Philippe PARMENTIER

